SERVICE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

PLAINES DE VACANCES

MERCREDIS ET COMPAGNIE

STAGES THEMATIQUES

Etc …

Agréé et subventionné par l'ONE « Un lieu magique et une équipe dynamique pour que grandir fasse partie du jeu »

Administration Communale d'Amay
Echevine de l'Accueil Temps Libre : Stéphanie Caprasse
Responsable de service : Stéphane TORE

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

La plaine de jeux, c'est environ 400 enfants, âgés de 2,5 ans à 14 ans, accueillis chaque année, pendant les vacances de printemps et d'été. C'est aussi la volonté d'offrir à chaque enfant des loisirs créatifs et épanouissants conformément à un des principes fondamentaux de la charte des droits de l'enfant.

La plaine de jeux, c'est aussi une équipe d'animateurs à disposition des enfants, un budget global 2022 qui avoisine 80.000€ et un important travail de préparation.

La plaine de jeux se déroule habituellement dans les locaux de l'ancienne école des Mirlondaines, rue des Terres Rouges, 16 à 4540 AMAY.

Sa situation (grand terrain verdoyant et boisé devant, et grande pelouse derrière) ainsi que ses infrastructures (grande salle polyvalente, anciennes classes d'école et annexes) permettent à tous les enfants de vivre des moments en pleine nature à travers des activités diversifiées et ludiques. Pour que chaque groupe puisse s'épanouir pleinement, chacun d'entre eux dispose d'un local attribué en fonction du nombre d'enfants accueillis et adapté à la tranche d'âge du groupe (excepté pour le groupe des « Ados » qui eux, bénéficient du local jeunes situé à l'ancienne école de Wéhairon, rue Marquesses, 18 à 4540 AMAY). De plus, la localisation du site des Mirlondaines est idyllique, puisque la plaine dispose d'un grand et somptueux bois juste en face, parfait pour partir à l'aventure avec les plus grands.

En raison de travaux sur le site des Mirlondaines et pour une période encore indéterminée, la plaine de jeux se déroule actuellement dans les locaux de l'école des Thiers, Rue des Ecoles, 5 à 4540 AMAY. Cette grande école dispose d'un nombre suffisant de locaux pour pouvoir accueillir chaque

groupe, et n'est située qu'à 5 minutes à pied des bois. De même, un réfectoire, une kitchenette, une salle de gym, un forum, une grande cour de récré et un petit espace vert font le bonheur de nos vacanciers en attendant le retour de la plaine sur le site des Mirlondaines.

La plaine de jeux est agréée par l'ONE comme centre de vacances.

Depuis plusieurs années, nous sommes attentifs à améliorer significativement la qualité de l'accueil et notamment l'attention portée à chaque enfant, la proposition d'activités adaptées à chacun, la possibilité pour tous de proposer et/ou choisir ce qu'il souhaite faire ou vivre. Notre centre de vacances s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre autant que possible aux besoins de chacun et à assurer à tous les participants des animations de qualité afin d'assurer un sentiment de bien-être et de sérénité.

Une telle démarche exige de tous les adultes entourant l'enfant un réel partenariat où chacun, parents, animateurs et responsables, joue son rôle.

Dans ce cadre, divers éléments méritent d'être relevés :

- Toute personne étrangère à la plaine est tenue de signaler sa présence auprès des coordinateurs de plaine ;
- Les parents sont informés de l'existence d'un projet pédagogique et d'un règlement d'ordre intérieur. Ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site communal. Ils tiennent lieu de contrat entre ces derniers et le centre de vacances.

1. Les rôles et responsabilités des organisateurs et « encadrants »

1.1 L'équipe du Service Accueil Temps Libre communal :

L'Administration Communale d'Amay met à disposition de la plaine l'équipe de l'Accueil Temps Libre qui est composée de 4 coordinateurs de plaine. L'équipe est à même de gérer tous problèmes, conflits qui pourraient intervenir durant la plaine.

Dans le cadre de leur mission, ces agents travaillent toute l'année avec les enfants des écoles fondamentales amaytoises, tous réseaux confondus, dans le cadre d'activités scolaires et extrascolaires.

Les coordinateurs :

Le coordinateur, c'est :

- Une personne qualifiée et brevetée, présente de manière permanente sur place ;
- Organisateur et garant du bon déroulement de la plaine ;
- Garant du bien-être physique et affectif des enfants et des animateurs ;
- Gestion et évaluation des animateurs ;
- Assure l'accueil et les départs des enfants ;
- Gestion du personnel d'entretien, des chauffeurs ;
- Relais avec les services extérieurs ;

- Gestion financière et administrative sur place ;
- Supervision des activités ;
- Se déplace de groupe en groupe pour s'assurer du bon déroulement des activités ;
- Gestion des courses et du matériel ;
- Gestion et évaluation des stagiaires ;
- Supervision et organisation du car ;
- …

1.2 L'équipe des moniteurs et des animateurs :

Ce sont des personnes compétentes et qualifiées en matière d'accueil à l'enfance. Nous avons :

Le moniteur, c'est :

Une personne garante du bien-être des enfants à la plaine. Chaque moniteur est référent pour un groupe d'enfants donné. Il tentera d'établir une relation privilégiée avec ces enfants. L'animateur référent assure l'accueil de son groupe et une évaluation quotidienne avec celui-ci. Il sera en charge du groupe pour tous les moments privilégiés. C'est une personne porteuse d'un brevet ou d'une assimilation à ce brevet qui est reconnu par la Communauté Française. Le moniteur prépare et anime des activités originales, attrayantes et adaptées au groupe d'enfants. Il n'en oublie pas pour autant la sécurité physique et affective des enfants.

L'animateur, c'est :

Une personne qui seconde le moniteur et qui participe activement aux activités.
Les moniteurs et les animateurs disposent d'un carnet de bord qui est actualisé à chaque nouvelle plaine. C'est en quelque sorte un référentiel pédagogique et organisationnel reprenant une présentation de la plaine, les rôles de chacun, les activités proposées, les objectifs de la plaine, les consignes, les téléphones utiles, les plannings, …

Toutes ces personnes travaillent en étroite collaboration afin de gérer au mieux les tâches qui leur sont confiées.

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié selon les normes de l'ONE en matière d'encadrement des enfants en centre de vacances. Soit MINIMUM:

- un coordinateur de plaine ;
- un animateur par groupe de 8 enfants (- de 6 ans) ;
- un animateur par groupe de 12 enfants (6 ans et +) ;

1.3 L'organisateur des plaines de jeux est :

Le pouvoir organisateur de la plaine de jeux des Mirlondaines est l'Administration Communale d'Amay (size Chée Freddy Terwagne, 76 à 4540 AMAY) représenté par Madame Stéphanie CAPRASSE – Echevine de l'Accueil Temps Libre.

2. Organisation des activités

2.1 Une journée type à la plaine des Mirlondaines :

07h30	Début de l'accueil – Accueil gratuit assuré par la moitié des moniteurs/animateurs ainsi qu'un coordinateur ;
07h45	Départ du car communal pour assurer le ramassage gratuitement des enfants sur l'entité d'Amay à l'aide de 2 animateurs ;
08h30	Arrivée de la deuxième équipe des moniteurs/animateurs ;
09h00	Fin du ramassage en car - Accueil des enfants en groupe, entretien familier, présentation de la journée ;
09h15	Début des activités ;
10h15	Collation saine (offerte par la plaine) ;
11h45	Fin des activités du matin : lavabo et toilettes ;
12h00-13h00	Dîner des enfants (en 2 temps);
12h30-13h	Dîner 1er service des moniteurs/animateurs et surveillance pour la 2ième équipe ;
13h-13h30	Dîner 2ème service des moniteurs/animateurs et surveillance pour le 1ère équipe ;
13h30	Reprise des activités de l'après-midi / sieste pour les petits à la demande ;
15h30	Temps d'évaluation en équipe et goûter sain (offert par la plaine) ;
15h45	Préparation du car ;
16h00	Départ du car – Accueil gratuit assuré par l'autre moitié des moniteurs/animateurs ainsi qu'un coordinateur ; Départ des enfants ;
16h30	Départ d'une partie des moniteurs/animateurs ;
17h00	Fin de l'accueil

Pour des raisons d'organisation, nous insistons sur le fait que les heures d'arrivée et de départ doivent être respectées. Pour les parents qui conduisent leur enfant, il est important de respecter les heures prévues, c'est-à-dire **arrivée à 9h au plus tard et retour à partir de 16h** (sauf circonstances exceptionnelles).

Les enfants ne peuvent quitter la plaine pendant les activités qu'avec une autorisation parentale écrite.

2.2 Répartition des groupes :

Les enfants sont répartis par groupe en fonction de leur âge, il y a 7 groupes :

1) Les « Ouistitis » : qui correspondent aux enfants de 2,5 à 3 ans ;
2) Les « Canailles 1 » : qui correspondent aux enfants de 3 à 4 ans ;
3) Les « Canailles 2 » : qui correspondent aux enfants de 4 à 5 ans ;
4) Les « Spiroux » : qui correspondent aux enfants des 6-7 ans ;
5) Les « Explorateurs » : qui correspondent aux enfants des 8-9 ans ;
6) Les « Conquérants » : qui correspondent aux enfants de 10- 12 ans ;
7) Les « Ados » : qui correspondent au groupe des 13-14 ans ou 12 ans et déjà en 1ère secondaire.

/!\ Le nombre d'enfants accueillis est limité /!\

Le vocable niveau scolaire ne sera pas utilisé en tant que tel (puisque nous sommes en plaine de jeux) mais il nous permettra, au moment de l'inscription, de faire une meilleure intégration de l'enfant dans sa catégorie.

Pour les enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé, nous veillerons à les intégrer dans les catégories les plus adaptées à leur développement.

Concernant le groupe Ados, il est à noter que ce groupe est accueilli uniquement la 1ère semaine de Pâques et la 1ère quinzaine de juillet. Ce groupe est organisé de façon à répondre à la demande. Celle-ci est réévaluée d'année en année. Si nous constatons que la demande n'est pas au rendez-vous, le groupe Ados peut ne pas s'organiser.

2.3 Les activités proposées aux enfants :

Les temps de groupe :

Activités que l'enfant réalise avec son moniteur et ses animateurs. Il comprend impérativement l'accueil du matin, les moments d'écoute privilégiée ainsi qu'une évaluation journalière. Les activités proposées à la plaine sont minutieusement préparées à l'avance et en équipe lors de 3 réunions de préparation. Afin de garder un fil conducteur tout au long de la semaine une thématique est proposée par le moniteur du groupe. Les activités proposées peuvent bien évidemment s'adapter en fonction de la météo et des envies des enfants sur place, par exemple. Le moniteur tiendra compte du souhait des enfants. Il peut par exemple y avoir un journal au jour le jour propre au groupe, une modification du bricolage initialement proposé à la demande des enfants, …

SERVICE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

PLAINES DE VACANCES

MERCREDIS ET COMPAGNIE

STAGES THEMATIQUES

Etc …

Agréé et subventionné par l'ONE « Un lieu magique et une équipe dynamique pour que grandir fasse partie du jeu »

Administration Communale d'Amay
Echevine de l'Accueil Temps Libre : Stéphanie Caprasse
Responsable de service : Stéphane TORE

Les ateliers :

Ce sont des activités où les équipes éclatent au profit de groupes à thèmes. Chaque enfant choisit son atelier. Les activités proposées peuvent être par exemple bricolage, activités sportives, chants, expression corporelle (danse, mime, yoga…), découverte du milieu (promenade, constitution d'un herbier…). Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. Les ateliers sont variés lorsqu'ils sont proposés. Ils peuvent dépendre des qualités/compétences du personnel encadrant : un prof de gym proposera plus vite un atelier sport, une étudiante en art se dirigera plus dans un atelier créatif, …

Les grands groupes :

Ce sont les activités où tous les enfants de la plaine sont réunis (hormis le groupe « Ados »).

Le coordinateur-adjoint propose cette activité une fois par quinzaine, soit sous forme de grand jeu, soit via une journée costumée, un grand déjeuner collectif, …

La piscine :

La piscine n'est pas obligatoire. A l'inscription, le parent coche dans le formulaire en ligne si l'enfant peut aller à la piscine ou non, et précise comment il nage (pas du tout, moyen, bien, …)
Une fois par quinzaine les enfants se rendent à la piscine. Pour les petits, nous choisissons une piscine qui a une pataugeoire séparée pour des raisons de sécurité et de calme.
L'activité piscine se déroule en temps de groupe. Un document de rappel est remis dans le sac des enfants la veille du jour de la piscine, en plus de l'affiche à la barrière et au car. Pour les absents du jour, un sms est également envoyé afin de permettre à l'enfant absent d'avoir son nécessaire de piscine le lendemain.
Les parents veillent à munir leurs enfants de l'équipement nécessaire, à savoir : maillot de piscine, essuie (le lange de piscine pour les plus petits),…

/!\ Short et T-shirt ne sont pas autorisés ! /!

La plaine dispose d'une série de brassards (déjà gonflés), il n'est donc pas nécessaire d'en fournir afin d'éviter toute perte. Il en est de même pour les bonnets : pour des raisons de visibilité et de sécurité, la piscine nous demande que chaque enfant de la plaine porte le même bonnet afin de reconnaitre à tout instant le groupe d'enfants. La plaine dispose de bonnets en suffisance pour chaque groupe.

L'accueil :

Un accueil est organisé le matin de 7h30 à 9h et le soir de 16h à 17h. Sont présents pour encadrer les enfants : un coordinateur de plaine et la moitié des animateurs.

Le car :

Un ramassage en car est assuré sur le territoire communal le matin et le soir. L'heure et l'endroit de rendez-vous sont communiqués par courrier lors de la confirmation d'inscription et notés dans le formulaire en ligne. Il est indispensable d'être inscrit préalablement pour pouvoir prendre le car.
Deux animateurs accompagnent les enfants durant les trajets.

/!\ Lorsque l'enfant prend le car, c'est pour toute la semaine ! /!

Pour des raisons évidentes de sécurité, tout enfant doit être attendu par un parent. En cas d'absence, l'enfant est ramené à la plaine de jeux où il attendra l'arrivée de son parent.

Adresse Courrier : Chaussée Freddy Terwagne, 76 à 4540 Amay
Adresse Bureaux : Place Sainte-Ode 1 à 4540 Amay
Site WEB: www.amay.be
Stéphane TORE – Tél : 085/23.37.65 - Mail : stephane.tore@amay.be
Equipe : Tél : 085/23.56.32

Si l'enfant (groupe des « Ados » notamment) peut retourner seul de l'arrêt de car, une décharge parentale devra être complétée par les parents. Sans ce document, l'enfant ne peut retourner seul.

3. Organisation et modalités pratiques

3.1 La fiche d'inscription et de santé :

Il est bien entendu obligatoire que les enfants soient inscrits préalablement. Outre l'allègement de l'aspect administratif pendant la plaine, cette inscription permet aux adultes responsables de l'enfant de s'informer à propos de la plaine, d'attirer l'attention sur tel ou tel élément spécifique concernant son enfant. L'inscription préalable permet non seulement une meilleure organisation, mais aussi d'être plus disponible pour l'enfant pendant la plaine.
Il est aussi important de savoir comment l'enfant retourne : seul, en car, avec qui ?, …
Gérer la santé dans une plaine de jeux, ce n'est pas seulement soigner les petits bobos. C'est d'abord développer une attitude qui permet à l'enfant d'être en santé, c'est-à-dire d'évoluer dans un environnement sain et rassurant avec des adultes disponibles, à l'écoute, soucieux de son bien-être, de son épanouissement et des conditions de son développement.

Une fiche de santé est également établie pour chaque enfant. Cette partie est incluse dans le même formulaire que la fiche d'inscription. Elle doit être remplie de la manière la plus complète possible. Le numéro national, communiqué par le parent ou les personnes responsables de l'enfant lors de l'inscription via le formulaire en ligne, fait office de signature électronique.

ATTENTION : La plaine de jeux n''est pas autorisée à donner des médicaments. Si l'enfant accueilli doit prendre un médicament durant sa présence sur le site, une autorisation du médecin sera remise avant son entrée à la plaine. Ce document doit contenir : le nom du médicament, sa posologie, le nombre de prises durant son accueil, et stipuler que la plaine est autorisée à lui administrer. **Sans ce document aucun médicament ne sera administré à l'enfant.**

Ces renseignements sont d'une importance capitale, car ils peuvent être utiles aux médecins, à la personne chargée des soins, mais aussi aux moniteurs et aux animateurs afin d'adapter leur attitude lors des activités ou lorsqu'une difficulté est rencontrée.

Durant les plaines de jeux, un plan interne d'urgence nucléaire sera mis en place par l'administration communale, il sera calqué sur celui qui est actuellement en cours de rédaction pour les bâtiments scolaires communaux.

3.3 L'alimentation et l'hygiène :

Repas et collations (modèle type d'une semaine à la plaine)* :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10h-10h30	Biscuit sain	Produit laitier	Biscuit sain	Produit laitier	Biscuits sain
Midi	Soupe	Soupe	**Repas chaud**	Soupe	Soupe
15h-15h30	Fruit de saison	Biscuit sain	Fruit de saison	Biscuit sain	Glace

***Il est à noter que ce tableau est à titre indicatif : nous travaillons avec des coopératives locales : la livraison des produits peut varier en fonction des disponibilités des produits. Il est prévu pour chaque semaine : 2 produits laitiers, 2 fruits et une glace par quinzaine.**

Les enfants doivent apporter leur repas de midi. Ils peuvent s'ils le souhaitent recevoir un bol de soupe. (Comprise dans le prix de la plaine).

Repas chaud :

Un repas chaud est également compris dans le prix une fois par semaine. Ce jour n'est pas fixe. En effet, il dépend des disponibilités du traiteur et peut varier de plaine en plaine. Le parent reçoit, lors de la confirmation de l'inscription, le planning de la plaine et prend ainsi connaissance du jour du repas chaud.

Les Sandwiches :

Nous proposons un service sandwiches à partir du **2ème jour** de la plaine. La commande se fait le **matin jusqu'à 9h** à la barrière.
Pour notre bonne organisation il est parfois impossible d'offrir ce service au groupe des Ados (Excursion toute la journée). Ceux-ci sont informés la veille de la possibilité ou non de pouvoir passer commande.

Le prix est fixé à 1€ pour le petit sandwich : ceci correspond à 1/3 de baguette ou 1,50€ pour 1/2 de baguette. Le choix des garnitures est : jambon – Jambon et Fromage – Fromage – Thon mayo – Poulet mayo.
Les sandwiches sont réalisés par un traiteur, et amenés sur site un peu avant le temps de midi.

Il en est de même pour les tartines des enfants : les boîtes à tartines vont dans un frigo dès le rassemblement. C'est la raison pour laquelle nous demandons bien à chaque parent de fournir les tartines des enfants dans une boîte à tartines. **Celle-ci doit impérativement contenir le nom et prénom de l'enfant.**

Les régimes particuliers :

Il est important en cas de régime particulier, notamment d'origine socioculturelle, que les parents puissent informer le coordinateur de plaine et/ou les moniteurs et animateurs afin d'adapter les

repas. Des questions sont formulées dans le questionnaire en ligne réservé à l'inscription de manière à ce que les parents puissent noter ces informations (allergies, intolérances,). Si pour ces raisons l'enfant ne peut manger le repas proposé par la plaine, les parents devront alors fournir des tartines à l'enfant lors de ce jour.

« Mieux manger durant le temps libre », nous avons décidé de baser les collations sur des collations saines pour la santé.

Une fois par quinzaine, le groupe réalise un atelier culinaire (petits biscuits, croque-monsieur, gâteaux, …) au choix (et en fonction des demandes des enfants).

Il est interdit d'apporter à la plaine des boissons énergisantes (ex ; Red-Bull,…), gazeuses (Coca, Fanta,…), ainsi que des « en-cas non sain » (de style chips,…).

Tous les usagers de la plaine sont tenus de respecter les installations mises à disposition, ainsi que les règles d'hygiène et de bienséance.

A la plaine, nous trions nos déchets :

- sac bleu : berlingots, bouteilles en plastique, briques de lait,… ;
- sac noir : autres ;
- bac bleu : papier et carton ;
- poubelle verte : langes et déchets organiques.

N'oublions pas également de tirer la chasse après utilisation des toilettes…

Spécial Petits

Les plus jeunes qui fréquentent la plaine ne sont pas toujours totalement propres. D'autres ont parfois un petit accident que ce soit pendant la sieste ou pendant une activité qui les passionne…… **Nous souhaiterions que les plus jeunes aient un sachet marqué à leur nom contenant des vêtements de rechange.**

Concernant la sieste, nous demandons aux parents de mettre à disposition le nécessaire pour faire celle-ci : doudou, tétine, petit coussin, plaid, langes,….Si besoin, la plaine mettra à disposition de l'enfant un oreiller et un plaid pour faciliter son confort s'il n'en possède pas dans son sac.

/ !\ Attention Aux Poux/ !

Regrouper un nombre important d'enfants amène parfois certains désagréments. Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs au problème de la pédiculose. Cela peut éviter l'extension à l'ensemble du groupe.

⁄ !\ Attention aux Tiques⁄ !\

Ces « petites bêtes noires », actives toute l'année, adorent la forêt, les endroits boisés, humides et ombragés. A la plaine une attention particulière est donnée à ces petites bêtes.
Nous demandons aux parents d'être vigilants et de **pouvoir faire une inspection du corps de leur enfant chaque soir** (plus particulièrement les zones à peau fine comme les aisselles, les plis des genoux, le pubis, le nombril, le cuir chevelu et derrière les oreilles).

Comment se débarrasser de la tique ?

Surtout ne pas mettre d'éther, et utiliser une pince à tique pour la retirer (pincer la tique et effectuer une rotation de la pince), et désinfecter.
Si vous ne souhaitez pas enlever la tique vous-même consultez votre médecin ou votre pharmacien.

4. Les modalités financières

Le paiement de la plaine est OBLIGATOIRE au moment de l'inscription. Lorsqu'un parent effectue une demande d'inscription via le formulaire en ligne, celui-ci reçoit par courrier une préconfirmation avec un virement à effectuer dans les 10 jours ouvrables par mail. Une fois le payement réceptionné, le parent reçoit alors une confirmation d'inscription avec tous les documents nécessaires concernant la plaine (ainsi que le sac à dos du vacancier qui reprend tout ce que doit contenir le sac de votre enfant pour venir à la plaine).

Pour les groupes de 2,5 à 12 ans, la participation des parents est de :

Habitant Amay	Prix/semaine
1er enfant	15,00€
2ième enfant	12,00€
3ème et suivants	10,00€
Hors Amay	
Par enfant	50,00€

Pour le groupe des «Ados », la participation des parents est de :

Habitant Amay	Prix/semaine
Par Ados	25,00€

Le prix comprend les animations et les matériaux utilisés, 1 bol de soupe à midi (excepté pour le groupe des « Ados » étant donné que les activités extérieures ne le permettent pas), 2 collations saines par jour, un repas (chaud ou froid) une fois par semaine, les entrées à la piscine et l'assurance.

Le prix est fixé par semaine et les jours ne sont pas cumulables.

<u>Aucune autre participation financière autre que celle-ci ne sera donc demandée en supplément aux parents.</u>

Toute participation aux plaines de jeux est déductible fiscalement et par les mutuelles.

L'accès à tous est favorisé : le prix ne peut être un obstacle à l'inscription d'un enfant. Afin d'éviter toute exclusion, une collaboration avec divers partenaires (CPAS, les Services d'Aide à la Jeunesse,…) est mise en place avec le service. Il suffit de nous contacter au préalable afin de trouver ensemble une solution adaptée aux parents et qui convient également à l'organisateur.

5. Les règles de vie

Les règles de vie proposées aux enfants dans une plaine de jeux sont : courtoisie, respect d'autrui et des locaux,…. Ces règles ne sont pas là pour entraver sa liberté mais pour lui permettre de vivre en collectivité.

Il va de soi que l'animateur doit apprendre à l'enfant que ces règles de vie existent et qu'il doit considérer chaque enfant dans sa globalité, en fonction de ses capacités, de son vécu, de ses goûts, de sa personnalité,… Des sanctions éventuelles pourraient être prises en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties.

Il est vivement déconseillé de venir à la plaine avec de l'argent, des objets de valeur (bijoux,…), jeux vidéo,…. L'organisateur de la plaine de jeux décline toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol.
Il est absolument indispensable de marquer les effets personnels des enfants (manteau, boîte à tartines, sac,…..).

Le respect des autres et de l'environnement représente le fondement de toute vie en groupe. <u>Chacun veillera donc à :</u>

- adopter un comportement respectueux et responsable ;
- respecter les moniteurs et les animateurs, les autres enfants, le personnel communal ainsi que le lieu d'accueil et l'environnement de celui-ci ;
- utiliser un langage correct et poli ;
- respecter les consignes de sécurité.

Toute personne étrangère à la plaine de jeux ne peut se trouver sur les lieux sans autorisation, préalable du Collège Communal et uniquement dans le cadre d'activités.

Tout comportement portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un autre enfant ou d'un membre de l'équipe, sera sévèrement sanctionné. Les mesures disciplinaires vont de l'exclusion temporaire d'une activité à l'exclusion définitive de la plaine.

L'Administration Communale a souscrit les assurances nécessaires auprès de la société ETHIAS. Les enfants et les animateurs sont assurés en cas d'accident corporel survenu sur le site ou lors

de tout déplacement extérieur survenant lors des périodes d'accueil. Les numéros de police d'assurance sont :

- Responsabilité civile et accidents corporels des personnes prenant part aux activités scolaires et parascolaires organisées par l'Administration communale : 45.367.683
- Responsabilité civile générale de l'Administration communale : 45.367.673

Pour les bris de vitres volontaires, nous ferons intervenir l'assurance familiale des parents.

6. Organigramme des responsables locaux et des animateurs

Pouvoir organisateur : Administration Communale d'Amay	085/830.800
Echevine de l'Accueil Temps Libre: Mme Stéphanie CAPRASSE	085/830.800
Coordinateurs de plaine :	085/23.01.37
GSM ATL :	0471/61.07.20

Les moniteurs/animateurs et leur groupe d'enfants : voir avec le coordinateur de plaine sur place.

Toute l'équipe reste bien entendu à la disposition des parents pour des informations complémentaires.

7. Publication de photos / supports de communication communaux

Sauf document écrit de la part du parent disant le contraire, les parents autorisent l'Administration Communale à publier des photos des enfants participant aux activités sur ses différents supports de communication (facebook, site communal, Infor'Ama, …).

Pour l'Administration Communale d'Amay,
Stéphanie CAPRASSE – Echevine.